

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE**

**ALLOCUTION
DE M. MABOUBA DIAGNE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
ET DE L'ELEVAGE**

**Passage à la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire
élargie à la Commission du Développement rural**

Novembre 2025

Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire,

Monsieur le Président de la Commission du Développement rural,

Monsieur le Ministre des Finances et du Budget,

Madame le Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée des Relations avec les Institutions,

Honorables Députés,

C'est avec un grand honneur et un immense plaisir, que je me retrouve devant cette auguste Assemblée, pour présenter le projet de budget 2026 de mon département à la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire élargie à la Commission du Développement rural.

Je saisis cette occasion pour vous adresser mes vœux de succès dans cette noble mission que le peuple a bien voulu vous confier.

Messieurs les Présidents,

Honorables Députés,

Le Sénégal s'est engagé sur la voie d'une transformation structurelle profonde, guidée par l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050. Notre ambition est claire : faire de l'agriculture et de l'élevage, les moteurs de la souveraineté alimentaire, de la prospérité partagée et de la création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes.

C'est empreint de cette aspiration que je viens, aujourd'hui, vous soumettre le projet de budget pour l'année 2026 du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage.

J'aborderai d'abord, l'état d'avancement des réalisations de mon département au titre de l'année 2025 et je terminerai par le projet de budget 2026.

Messieurs les Présidents,

Honorables Députés,

En 2025, le Gouvernement de la République du Sénégal a réaffirmé sa volonté d'être au plus près des agriculteurs et des éleveurs à travers un suivi rapproché sur le terrain, avec des visites effectuées tout au long de l'année. Le moment le plus marquant a été la tournée économique du Chef de l'État dans la Vallée du Fleuve Sénégal qui a été l'occasion pour Son Excellence de réaffirmer le rôle central qu'il entend faire jouer à l'agriculture et à l'élevage pour le développement économique et social du pays.

En plus de ce suivi rapproché des activités sur le terrain, plusieurs interventions ont été déroulées par mon département au service des acteurs des filières agropastorales.

Les actions phares ont porté sur :

- le soutien à la campagne agricole 2025-2026 ;
- l'approvisionnement des marchés en ovins lors de la Tabaski 2025 ;
- la campagne nationale de vaccination de masse 2025 du cheptel ;
- la Phase pilote du Programme des Coopératives agricoles communautaires ;
- le renforcement de la Recherche, du Conseil, de la Formation, de la Structuration et du Financement agropastoral ;
- l'amélioration du pilotage et de la coordination de l'agriculture et de l'élevage.

Au titre **de la campagne agricole 2025-2026**, il convient de signaler que son caractère prioritaire a été illustré par les efforts consentis par le Gouvernement avec une enveloppe budgétaire qui est passée de 120 à 130 milliards de F CFA entre les deux campagnes. Les mesures entamées l'année dernière pour renforcer la transparence, l'équité et l'efficacité des appuis ont été consolidées cette année. Aussi, des mécanismes innovants ont-ils été introduits à savoir : le Bulk Procurement Program ou Programme d'achats groupés, la digitalisation, le projet pilote maïs et l'encadrement de proximité des exploitations par des jeunes volontaires.

Le Bulk Procurement Program constitue une réforme majeure dans la stratégie nationale d'approvisionnement en engrais mise en œuvre pour la première fois à grande échelle durant cette campagne agricole. Ce mécanisme novateur d'achats groupés a permis à mon département, en collaboration étroite avec les fournisseurs d'engrais, de mener des négociations directes avec des fournisseurs internationaux sur les prix et les quantités. Cette approche mutualisée a permis d'assurer la disponibilité de 120 000 tonnes d'engrais pour les campagnes hivernale et de contre saison, de garantir une qualité homogène des engrais, de réduire leur coût d'acquisition et de stabiliser les prix à la distribution.

S'agissant de **la digitalisation des intrants agricoles**, elle a été lancée dans le cadre d'une phase pilote le 27 juin 2025 dans les départements de Tivaouane et Nioro du Rip. A cet effet, une Plateforme avec un tableau de bord interactif a été mise en place pour assurer la traçabilité complète, le contrôle de conformité et l'amélioration de la vitesse de cession, tout en offrant un retour d'expérience. Les résultats montrent notamment que **55 000 producteurs** ont été enrôlés pour une cible de 10 000 et les transactions digitales ont permis de suivre, en temps réel, **1,8 milliard FCFA** de subventions et **1,2 milliard**

FCFA de contributions payées par les producteurs, réduisant ainsi les erreurs et les délais.

Concernant le projet pilote sur le maïs lancé conjointement par mon département, le CNCR, Tolbi, la FEPROBA et d'autres partenaires, avec l'appui de l'IFC, il a été déroulé dans l'Anambé et à Mbour sur **241 hectares pour près de 250 producteurs**. Des accords structurants liant notamment producteurs et provendiers, avec un **prix d'achat sécurisé de 198 FCFA/kg** ont été formalisés. Ceux-ci permettent de garantir un débouché stable et équitable aux producteurs et une source locale fiable aux industriels de l'alimentation animale. Les résultats du pilote sont porteurs d'espoir avec **un rendement moyen estimé à 6,53 tonnes/ha** pour une production projetée à **1 575 tonnes**.

Quant à **l'initiative des 1 000 Volontaires agricoles**, elle vise à renforcer la production et la modernisation des filières agricoles au Sénégal en déployant des jeunes formés pour accompagner les producteurs, collecter des données et promouvoir la souveraineté alimentaire. Après une formation en civisme et volontariat, **925 jeunes volontaires agricoles ont été déployés dans 476 communes et 42 départements**.

Concernant **la mise en place des intrants pour la présente Campagne agricole**, il est à noter une augmentation des volumes globaux d'engrais subventionnés, avec notamment 270 000 tonnes d'engrais minéraux. Pour les semences, une attention particulière a été portée cette année **sur la subvention de semences certifiées notamment hybrides** qui ont un potentiel de rendement supérieur.

Dans le cadre **du suivi phytosanitaire d'hivernage**, le traitement des infestations décelées durant la campagne a porté sur plus de 22 000 ha à

travers 13 régions. Pour ce faire, 11 unités de protection des végétaux ont été mobilisées avec des traitements effectués sur divers nuisibles.

Messieurs les Présidents,

Honorables Députés,

Dans le souci de protéger davantage la production locale en nette croissance et d'encourager le consommateur local, **des mesures de gel temporaire des importations** ont été prises cette année **pour l'oignon, la pomme de terre, la carotte et la banane.**

Pour l'oignon, la production locale a permis de couvrir les besoins nationaux **du 25 janvier au 11 septembre 2025, soit 08 mois de couverture.**

Quant à la carotte, la production locale a couvert les besoins du pays entre le **06 décembre 2024 et le 06 octobre 2025, soit 10 mois de couverture** dépassant les performances habituelles de 7 à 8 mois de couverture. Concernant la pomme de terre, la production locale occupe le marché **depuis le 15 janvier 2025** et aucune importation de pomme de terre fraîche destinée à la consommation n'a eu lieu jusque-là. **Une couverture totale des besoins du pays** est attendue cette année, ce qui constitue une première dans l'histoire du pays.

Pour la première fois cette année, une mesure de gel des importations est testée **pour la banane** sur une durée de trois mois à compter du 1^{er} septembre 2025. Depuis lors, l'approvisionnement du marché est très bien assuré par la production locale. Une évaluation avec l'ensemble des parties prenantes est prévue durant le courant de novembre 2025 pour décider des perspectives.

Messieurs les Présidents,

Honorables Députés,

Les résultats provisoires de la présente campagne agricole affichent des volumes de production plus importants que ceux de la précédente campagne.

Pour les céréales, la production prévisionnelle totale est estimée à **2 539 713 tonnes**, soit une hausse de **10%** par rapport à la campagne précédente. Le mil et le riz, principales céréales consommées au Sénégal, devraient connaître une hausse respective de 3% et de 6% par rapport à la Campagne 2024/2025. Le maïs afficherait une croissance remarquable pour cette campagne, avec une hausse de **24%** des superficies emblavées et une amélioration des rendements de 4% par rapport à l'année précédente.

La production d'arachide, quant à elle, est estimée à **969 074 tonnes**, soit une hausse de 22% par rapport à la campagne 2024/2025. Celle de **Niébé** est également attendue en hausse de 16% avec un volume estimé à **143 669 tonnes**.

Pour le coton, avec une progression exceptionnelle des superficies emblavées de 73% par rapport à l'année précédente, la production prévisionnelle de coton est estimée à un volume de **25 513 tonnes**.

Messieurs les Présidents,

Honorables Députés,

Afin d'approvisionner correctement les marchés **en ovins destinés à la Tabaski**, un plan d'actions a été arrêté à l'occasion de l'atelier bilan et de préparation de l'évènement.

Les principales actions menées dans le cadre des préparatifs concernent des mesures administratives majeures :

- les mesures de Monsieur le Premier Ministre sur l'assouplissement du contrôle des camions et véhicules de transport de moutons de Tabaski et l'exonération des droits et taxes sur les moutons de Tabaski pour une période de 105 jours ;
- les arrêtés des gouverneurs portant création de points de vente officiels de moutons de Tabaski et leur fonctionnalité ;
- les concertations sur les tarifs conseillés pour le transport des moutons en plus de la diffusion des listes de tarifs consensuels ;
- des visites de travail que le Ministre Secrétaire d'Etat Alpha BA et moi ont effectuées au Mali, en Mauritanie ;
- la mise à disposition au niveau des points de vente officiels de toutes les régions de 2 570 tonnes d'aliment de bétail cédé à un prix subventionné de 5 200 FCFA le sac de 40 kg ;
- le financement d'un montant de **7 372 322 172 F CFA** dont **1 357 865 663 F CFA** octroyés à travers le FONSTAB et les autres institutions financières.

Le bilan de l'approvisionnement en ovins fait ressortir que pour une cible de 830 000 têtes, **987 306** ont été recensés au niveau de 188 marchés hebdomadaires, 68 marchés quotidiens du pays et des 40 points de vente officiels de la région de Dakar. Ce niveau est supérieur à l'édition précédente où les effectifs étaient de **955 175 têtes**. Pour les importations, elles sont en baisse avec **294 066 têtes** en provenance du Mali et de la Mauritanie contre **297 488 têtes** en 2024.

Messieurs les Présidents,

Honorables Députés,

L'année 2025 a été mise à profit pour démarrer la phase pilote de la **priorité de mon département « le Programme des Coopératives agricoles Communautaires (CAC) »**. Il vise à **organiser les producteurs en coopératives intégrées** pour mutualiser les ressources, moderniser la production et promouvoir une nouvelle génération d'**AgriPreneurs**, contribuant ainsi à la transformation économique et sociale des territoires ruraux. Le programme poursuit deux ambitions majeures :

- 1. structurer durablement les territoires agricoles en écosystèmes coopératifs** performants ;
- 2. renforcer la souveraineté alimentaire nationale** en intégrant les petits producteurs dans les chaînes de valeur.

Les interventions menées pour cette année concernent l'identification et la sécurisation des sites des CAC pilotes.

Les coopératives constituées ont reçu un appui en intrants (engrais, semences), en infrastructures de base et en formation.

Ainsi, plusieurs réalisations importantes sont enregistrées :

- **Pour la CAC de Salémata (Kédougou) 300 hectares de riz y sont exploités** avec le PAM, le CSAR pour alimenter les cantines scolaires ;
- **Pour la CAC du Ranch de Doli (Louga)**, 100 hectares de cultures fourragères ont été réalisées, trois forages en cours de construction et une extension de 50 hectares en cours de mise en place ;
- Concernant **la CAC de Tessékéré (Louga)**, 40 hectares ont été clôturés et un réseau d'irrigation entamé ;

- s'agissant de **la CAC de Labgar (Louga)** avec 40 hectares irrigués et un forage de 82 m³/h réceptionné ;
- **les CAC de Taïba Niassène, Taïf, Mbayène et Niakhène** ont été structurés et dotés en intrants pour la campagne d'hivernage 2025.

Des partenariats renforcent également la dynamique, notamment la CAC intercommunale de Gandon–Rao–Fass appuyée par le PRAPS-2 sur plus de 30 hectares dans le cadre d'un matching grant avec SLC et Dolima, la CAC du CNAG de Dahra en extension sur 50 hectares, la CAC de KOUL bénéficiant d'infrastructures du PAPSEN-PAIS sur 90 hectares, celle de Mérina Dakhar organisée en modèle éclaté sur 77 hectares extensibles, et enfin la CAC de Diender, dotée d'un bureau fonctionnel et d'un plan d'accompagnement élaboré avec l'Ambassade des Pays-Bas.

Messieurs les Présidents,

Honorables Députés,

Dans la perspective d'améliorer la productivité du cheptel, une campagne annuelle de vaccination est menée par mon département. Pour cette édition, elle a été officiellement lancée le 19 octobre 2024 dans la commune de Dahra Djoloff.

Les résultats finaux font ressortir des taux de réalisation globalement satisfaisants pour la PPR avec **5 875 201 d'ovins et de caprins vaccinés, 2 355 914 bovins vaccinés** contre la DNCB et **2 366 580 vaccinés** contre la PPCB.

Par ailleurs, des actions ont été menées dans le cadre de **la prévention et de la lutte contre le vol de bétail. Ainsi,** un conseil interministériel sur la question a été tenu le 06 mai 2025. Les décisions prises ont concerné le renforcement de la sécurité, la mise en place d'un système national

d'identification et d'un registre du bétail, la finalisation des textes requis, l'application des textes en cours et la lutte contre les abattages clandestins.

Honorables Députés,

Depuis le 21 septembre 2025, le Sénégal fait face à l'épidémie de la fièvre la vallée du Rift (FVR), avec des cas humains et animaux. Le Gouvernement a mis en place une réponse multisectorielle : santé, élevage, environnement, eau, combinant surveillance, vaccination d'urgence du bétail, lutte antivectorielle, contrôle du mouvement des animaux et sensibilisation communautaire.

La FVR est une maladie transmise principalement par les piqûres de moustiques, mais également par des insectes hématophages. Elle affecte les bovins, les ovins, les caprins, les camelins, les ruminants sauvages et l'homme, et survient à la faveur de conditions climatiques exceptionnelles avec des pluies anormalement élevées qui favorisent la pullulation de vecteurs.

Elle sévit de façon endémique et cyclique au Sénégal, depuis sa première apparition en 1987 à Saint-Louis. Ainsi, elle fait l'objet d'une surveillance passive à l'échelle nationale, d'une surveillance active au niveau des troupeaux sentinelles de petits ruminants localisés dans les zones à risque, pour permettre l'alerte précoce, mais également d'une vaccination ciblée depuis 2014, avec un vaccin inactivé importé.

Au titre de la surveillance épidémiologique, **2 640 échantillons sanguins** dont **390 cas positifs** enregistrés, soit un taux de séroprévalence de 14,77%.

Les espèces affectées sont les ovins pour **211 cas**, les caprins pour **154 cas** et les bovins pour **25 cas**.

La distribution géographique des cas fait apparaître que 11 régions sont touchées avec prépondérance pour Saint-Louis (186 cas) et Louga (95 cas) et Matam (25).

Entre les semaines 45, 46 et 47 de l'année 2025, les cas confirmés pour les animaux et les humains affichent une tendance baissière ainsi que le taux de létalité.

Au titre de la vaccination d'urgence, au total, **28 980 animaux** ont été vaccinés et traités aux acaricides dans 171 **villages**, pour réduire la pression des moustiques, dans le cadre de la lutte antivectorielle, dans les régions infectées et **13 247 éleveurs** sensibilisés.

Les éleveurs, le personnel de l'Elevage et le reste de la population sont sensibilisés sur les risques liés à la fièvre de la vallée du Rift et les moyens de prévention, à travers une large diffusion d'une fiche technique sur la maladie et la diffusion de spots conçus selon l'approche « Une seule Santé ».

Il s'agit de porter un masque et des gants pour les manipulations, d'éviter le contact avec les animaux malades et les avortons, d'enfouir les cadavres entre deux couches de chaux-vive ou les incinérer, de bien cuire la viande, de pasteuriser le lait et de dormir sous moustiquaire imprégné.

Dans le domaine de la gouvernance de l'agriculture et de l'élevage, il convient de noter que la première session du **Conseil supérieur d'Orientation agro-sylvo-pastorale** (CSOASP), instance de dialogue stratégique entre l'État et les acteurs du monde rural a été présidée en octobre 2025 par le Chef de l'Etat, Son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar Faye. Cette session historique a permis de présenter la version révisée de la **LOASPH** adaptée aux nouveaux défis du développement durable, de la souveraineté alimentaire et de la modernisation agricole. Le Président de la République a salué le caractère participatif, inclusif et transparent du processus, et réaffirmé

la détermination du Gouvernement à faire de cette loi le socle juridique et stratégique d'une agriculture moderne, équitable et résiliente, au service du peuple sénégalais.

Le Sénégal a organisé, du 31 août au 05 septembre 2025 à Dakar, le Forum africain sur les Systèmes alimentaires (AFS) en partenariat avec AGRA à Dakar. Cet événement majeur du continent a réuni plus **de 6 000 participants dont 1 500 jeunes** et généré un impact économique majeur avec **plus de 11,2 milliards FCFA injectés dans l'économie nationale**. L'événement, placé sous le thème de la jeunesse africaine comme moteur de transformation des systèmes alimentaires, a enregistré plus de **600 millions de dollars d'engagements financiers** de partenaires internationaux.

Messieurs les Présidents,

Honorables Députés,

Le Sénégal aspire à devenir, à l'horizon 2050, une puissance agricole moderne, assurant sa souveraineté alimentaire et exportant ses produits vers le monde. Pour concrétiser cette ambition, le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage (MASAE) a élaboré une Lettre de Politique sectorielle de l'Agriculture et de l'Elevage 2025-2029, **dont la vision est de « faire du Sénégal une puissance agricole moderne sous-régionale assurant durablement sa souveraineté alimentaire »**.

Les orientations stratégiques retenues sont :

- **OS1 : Amélioration des productions et de la valorisation agropastorales ;**
- **OS2 : Renforcement de la recherche, de l'innovation, de la formation, du conseil et du financement agropastoral ;**
- **OS3 : Amélioration de la gouvernance de l'agriculture et de l'élevage.**

Pour asseoir les fondements et réaliser cette aspiration, les interventions phares ci-après ont été identifiées dans le cadre du projet de budget de l'année 2026 :

- **La finalisation de la phase pilote du Programme des Coopératives agricoles Communautaires (CAC)** avec **12 CAC** dont la pleine fonctionnalité sera soutenue.
- **Le renforcement des capacités de stockage et de conservation des produits agricoles** avec la construction de hangars de stockage à travers des PPP pour une capacité totale d'au moins 85 000 tonnes.
- **Le renforcement du service** semencier à travers la mise en place d'un cadre contractuel clair entre les structures de recherche, les multiplicateurs, les producteurs et les autres acteurs pour la durabilité des résultats ainsi que la production de semence réalisée dans les sites avec maîtrise d'eau totale.
- **La promotion de la mécanisation agricole** avec l'initiation du service innovant « Allô Tracteur » pour un meilleur accès des producteurs aux services de mécanisation agricole, l'acquisition de 70 346 matériels de culture attelée et 12 651 de matériels motorisés.
- **La maîtrise de l'eau** avec l'aménagement de 17 836 ha et la réhabilitation de 6 430 ha.
- **L'autosuffisance en lait, en viandes et en OAC** avec notamment le renforcement de la production locale de semences bovines et l'insémination artificielle, la production 70 002 024 d'OAC à travers des PPP.
- **L'alimentation et la santé animale** avec notamment la mise en œuvre de la campagne de vaccination et du plan d'action relatif à la FVR, la mise à disposition d'au moins 300 tonnes de semences certifiées fourragères et l'emblavure de 36 350 ha.

- **La promotion de la gestion durable des terres** avec 70 000 ha sous GDT ainsi que 29 POAS et 15 UP mis en place.
- **La campagne agricole 2026-2027** avec la mise en place de 276 000 tonnes d'engrais minéral, 100 000 litres d'engrais organique liquide, 20 000 tonnes d'engrais organique solide, 30 000 tonnes d'amendement organique solide, 65 900 tonnes de semences d'arachides, 5 500 tonnes de semences des autres céréales et 50 000 plants de palmiers.
- **La mise en œuvre de l'opération tabaski 2026** et la mise en œuvre d'actions durables de renforcement de la production ovine.
- **La lutte contre le vol de bétail** à travers l'élaboration d'une stratégie nationale d'identification du cheptel et la mise en œuvre d'une phase pilote.
- **la promotion de l'assurance agricole** avec pour objectif de 440 000 producteurs souscrits.
- **la recherche, le conseil, la formation, la structuration et le financement** avec 10 variétés climato-intelligentes et 03 bio fortifiées générées par la recherche, 53 technologies diffusées, 673 100 producteurs bénéficiaires d'appui conseil dont 50 000 par e-conseil, 117 173 producteurs formés, 665 jeunes diplômés et 1 200 organisations et sociétés coopératives formalisés.

Messieurs les Présidents,

Honorables Députés,

Le projet de budget 2026 du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage (MASAE) est arrêté à la somme de **427 006 218 466 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et **247 586 752 366 FCFA** en crédits de paiement (CP).

Par programme budgétaire, la répartition globale des crédits est la suivante :

- **Programme 1572 « Pilotage, gestion et coordination administrative » : 7 515 607 357 FCFA en AE et CP ;**
- **Programme 2030 « Base productive et infrastructures agropastorales » : 249 813 117 767 FCFA en AE et 70 699 051 667 en CP ;**
- **Programme 2031 « Production et valorisation des produits végétaux » : 142 859 686 142 FCFA en AE et 142 555 686 142 en CP;**
- **Programme 2079 « Production et valorisation des produits animaux » : 11 902 613 169 en AE et 11 901 213 169 en CP ;**
- **Programme 2033 « financement, recherche, formation et appui-conseil » : 14 915 194 031 FCFA en AE et CP.**

Les crédits de paiement sont financés sur ressources internes à hauteur de **193 865 934 654 F CFA (78%)** et sur ressources externes à hauteur de **53 720 817 712 F CFA (22%)**.

Comparativement à la loi de finances initiale (LFI) 2025 :

- Les AE en 2026 connaissent une hausse de 117 321 302 138 F CFA en valeur absolue et 37,88% en valeur relative. Cette hausse s'explique principalement par les prévisions de signature de nouvelles conventions de financement de projets et programmes sur ressources externes ;
- les CP en 2026 connaissent une baisse de 56 896 163 962 FCFA en valeur absolue et 18,69% en valeur relative, due à la clôture en 2025 de certains projets et programmes arrivés à terme ;
- Les dépenses de personnel (catégorie 2), qui s'élèvent à **10 303 906 126 FCFA**, sont en légère hausse de **31 026 975 FCFA** en valeur absolue **et 0,30%** en valeur relative ;

- Les dépenses d'acquisition de biens et services (catégorie 3) s'élèvent à **6 053 344 144 FCFA**, soit une hausse de **2 809 441 673 FCFA** en valeur absolue et **86,61%** en valeur relative due principalement à un reclassement dans cette catégorie de crédits qui étaient dans la catégorie 4 en 2025 (PRODAC, DPV, DSV, etc.) ;
- Quant aux dépenses de transferts courants (catégorie 4), elles sont projetées à **33 767 744 813 FCFA**, soit une hausse de **1 020 500 000 FCFA** en valeur absolue et **3,12%** en valeur relative ;
- En ce qui concerne les dépenses d'investissement (catégories 5 et 6), elles s'élèvent à **197 461 757 283 FCFA**, soit une baisse de **60 757 132 610 F CFA** en valeur absolue et **31%** en valeur relative.

Messieurs les Présidents,

Honorables Députés,

Le projet de budget 2026, que j'ai l'honneur de soumettre à votre adoption, reflète notre ambition : maximiser l'impact de chaque franc dépensé, consolider les réformes structurelles et faire de l'agriculture et de l'élevage des piliers de la souveraineté alimentaire et de l'emploi au Sénégal.

Je vous remercie de votre aimable attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Annexe : Répartition du projet de budget 2026 selon les programmes budgétaires

Programmes budgétaires	Montant en Autorisations d'Engagement (AE)	Montant en Crédits de Paiement (CP)
Base productive et infrastructures agropastorales	249 813 117 767	70 699 051 667
Financement, recherche, formation et appui conseil	14 915 194 031	14 915 194 031
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	7 515 607 357	7 515 607 357
Production et valorisation des produits végétaux	142 859 686 142	142 555 686 142
Productions et valorisation des produits animaux	11 902 613 169	11 901 213 169
Total général	427 006 218 466	247 586 752 366